

PACK RC Professions Réglementées

Recueil d'informations pour établir une proposition d'assurance



IDENTITÉ DU PROSPECT (PERSONNE MORALE OU PHYSIQUE)

1. Dénomination sociale ou Nom et Prénom du Prospect :

2. Adresse* :

Code postal : Ville :

3. Le Prospect exerce : ☐ en nom propre ☐ sous forme de société

4. Code SIREN :

5. ORIAS : ☐ en cours de création

6. Date de création ou début d'activité : / /

7. Téléphone :

8. E-mail :

Si le Prospect exerce en société et souhaite assurer ses filiales, veuillez compléter le tableau suivant :

DÉNOMINATION SOCIALE (FILIALE(S))	N° ORIAS	SIREN	ACTIVITÉS	ADRESSE *

*située en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et Réunion uniquement

Si le Prospect souhaite assurer des mandataires (maximum 5) :

NOM /PRÉNOM	ACTIVITÉS	ADRESSE

ACTIVITÉS ASSURÉES À GARANTIR POUR LE PROSPECT ET LES FILIALES

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- ☐ Conseiller en Investissement Financier (CIF) y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)
- ☐ Démarchage Financier y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)
- ☐ Intermédiaire en Opérations de Banque et en services de paiement y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)
- ☐ Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)
- ☐ Démarchage Bancaire y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)

- ☐ Intermédiaire en Assurance y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)

CROWDFUNDING

- ☐ Intermédiaire en Financement Participatif ne proposant que des opérations de dons

AGENT IMMOBILIER

- ☐ Agent Immobilier (transaction immobilière et/ou gestion immobilière et syndic de copropriété à titre accessoire)

* Pour les activités CIF : Sont exclus de cette offre les conseillers en investissement financier en finance d'entreprises, notamment les conseillers en investissements financiers réalisant des missions de conseil en levée de fonds, d'évaluation d'entreprise, de conseil en acquisition ou de cession d'entreprises, ainsi que les prestataires de services d'investissements, les sociétés de gestion de portefeuille ou les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif agréées par l'autorité des marchés financiers.

PACK RC Professions Réglementées

Recueil d'informations pour établir une proposition d'assurance



CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU PROSPECT ET DE SES FILIALES

Selon prévisionnel de l'année en cours :

CHIFFRE D'AFFAIRES	_____ €
--------------------	---------

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- 1- **EXERCER** les activités telles que déclarées dans la rubrique précédente « Activités assurées » ET **EXERCER** l'activité de Conseil Juridique* à titre accessoire aux activités déclarées, dans le respect de la Loi N°71-1130 du 31/12/71.
- 2- **AVOIR** un chiffre d'affaires ou des honoraires HT inférieurs à 5.000.000 euros ;
- 3- **NE PAS RÉALISER** d'opérations liées à la défiscalisation immobilière (y compris en France métropolitaine) dont le montant du Chiffre d'Affaires réalisé est supérieur à 300.000 € HT, et/ou des opérations de défiscalisation dans les DOM-TOM (quel que soit le support d'investissement, immobilier ou non) ;
- 4- **EXERCER** l'activité de Syndic de Copropriété uniquement à titre accessoire des activités de transaction immobilière et / ou de gestion immobilière, sans pouvoir excéder 30% du chiffre d'affaires global HT de l'activité d'Agent Immobilier
- 5- **REmplir** à la souscription du contrat, et les maintenir pendant sa période de validité, les exigences légales et/ou réglementaires d'exercice y compris la souscription des assurances obligatoires** notamment :
 - A. pour les Conseillers en Investissement Financier, adhérer à une association professionnelle agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF) ;
 - B. pour les Démarcheurs Bancaires et/ou Financiers, détenir une carte de démarchage nominative ;
 - C. pour les Intermédiaires d'Assurance, les Conseillers en Investissement Financier, les Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement, les Courtiers en Opérations de Banque et en Services de Paiement, être immatriculés auprès de l'ORIAS ;
 - D. pour les Agents Immobiliers, détenir la carte professionnelle (Transaction immobilière et/ou Gestion immobilière et/ou Syndic de Copropriété).

LES GARANTIES NE SERONT PAS ACQUISES EN CAS DE NON RESPECT DE CES OBLIGATIONS.

- 6- **NE PAS EXERCER** l'activité d'agent d'assurance ou d'intermédiaire en réassurance, de souscription et/ou de gestion de sinistre suite à une délégation donnée par une compagnie d'assurance, d'audit en assurance ou d'audit et/ou de conseil en prévention.
- 7- **ÊTRE DOMICILIÉ** en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou Réunion ;
- 8- **NE PAS AVOIR** de filiales immatriculées hors France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou Réunion ;
- 9- **NE PAS AVOIR FAIT** l'objet au cours des 24 derniers mois et **NE PAS FAIRE** l'objet d'une procédure d'alerte, de mandat ad hoc ou de conciliation, d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ;
- 10- **NE PAS AVOIR FAIT** l'objet, au cours des trois dernières années, de réclamations et/ou sinistres mettant en jeu :
 - leur responsabilité civile professionnelle,
 - leur responsabilité civile exploitation,et **NE PAS AVOIR CONNAISSANCE**, après enquête, de circonstances susceptibles de mettre en cause ces mêmes responsabilités.

*Si ces conditions ne sont pas respectées, l'activité de Conseil Juridique n'est pas garantie par le PACK RC Professions Réglementées ;

PACK RC Professions Réglementées

Recueil d'informations pour établir une proposition d'assurance



GARANTIES OPTIONNELLES

Garantie financière

- ☐ Garantie Financière hors maniement de fonds et avec manipulation d'effets en détention indirecte pour l'activité d'Agent Immobilier (transaction sur immeubles et fonds de commerce uniquement)
- ☐ Garantie Financière hors maniement de fonds et avec manipulation d'effets en détention indirecte pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance
- ☐ Garantie Financière hors maniement de fonds et avec manipulation d'effets en détention indirecte pour l'activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)
- ☐ Garantie Financière hors maniement de fonds et avec manipulation d'effets en détention indirecte pour l'activité de Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ADDITIONNELS POUR LE PROSPECT ET SES FILIALES SI L'OPTION GARANTIE FINANCIÈRE EST SOUHAITÉE

1. Dans le cadre d'une société, **AVOIR** un capital social libéré supérieur à mille euros et, pour les sociétés ayant plus de 18 mois d'activité, des fonds propres au bilan N-1 supérieurs au capital social ;
2. **NE PAS AVOIR** fait l'objet, au cours des trois dernières années, de réclamations et/ou sinistres mettant en jeu leur garantie financière et ne pas avoir connaissance, après enquête, de circonstances susceptibles de mettre en cause leur garantie financière ;
3. **NE PAS ETRE** en possession de fonds, effets ou valeurs versés et/ou confiés par des tiers.

Garantie Responsabilité des Dirigeants

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ ADDITIONNEL POUR LE PROSPECT ET SES FILIALES SI L'OPTION GARANTIE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS EST SOUHAITÉE

NE PAS AVOIR connaissance, après enquête, de réclamations en cours, amiables ou judiciaires faites à l'encontre de ses dirigeants, ou de circonstances et/ou de fautes professionnelles susceptibles de mettre en cause leur responsabilité civile ou pénale.

ASSURANCE ANTÉRIEURE

Le Prospect et/ou ses filiales sont-ils ou ont-ils déjà été assurés par AIG en RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE et / ou en RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ? ☐ OUI ☐ NON

Les données à caractère personnel recueillies par l'assureur sont collectées aux fins de permettre la souscription des contrats d'assurance et leur gestion. L'assureur peut également utiliser les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la prévention de la criminalité (en particulier en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent). L'assureur peut communiquer les données à caractère personnel aux sociétés de son groupe, à ses prestataires de services ainsi qu'à d'autres tiers à ces mêmes fins. Les données à caractère personnel peuvent être transférées à l'étranger, y compris vers des pays qui ne font pas partie de l'Espace économique européen. Ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées, notamment contractuelles, conformément à la réglementation européenne applicable. Les personnes concernées disposent de certains droits et en particulier des droits d'accès, de rectification, de limitation à l'utilisation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité. Dans le cas où le signataire fournit des données concernant une tierce personne physique, il doit informer ladite personne de ses droits et être autorisé (dans la mesure du possible) à les divulguer pour le compte de cette dernière. Des informations complémentaires sont disponibles sur <http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Toute personne concernée peut exercer ses droits en écrivant à : AIG Service Conformité, Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex ou par e-mail à donneespersonnelles.fr@aig.com. Un exemplaire de la Politique de protection des données à caractère personnel de l'assureur peut être obtenu en écrivant comme indiqué ci-dessus.

PACK AIG - PACK RC Professions Réglementées 102022

L'assurance est souscrite auprès d'AIG Europe SA. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont soumises aux dispositions du contrat d'assurance. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie- RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04